

PROJETS ÉOLIENS ET PHOTOVOLTAÏQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN



CHARTRE D'ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



SOMMAIRE

Propos introductifs

1. Objet
2. Rappel du contexte de l'emploi au niveau département
3. Cadre réglementaire.....
4. Objectifs et principes
5. Les engagements des parties



PROPOS INTRODUCTIFS

Dans le cadre des politiques nationales et européennes de lutte contre le changement climatique et de diversification des sources d'énergies, la France s'est engagée dans un programme de développement des énergies renouvelables. La France est le premier pays du monde à avoir inscrit dans la loi sa contribution nationale pour lutter contre le dérèglement climatique : diminution de 40% de gaz à effet de serre, la montée en puissance des énergies renouvelables jusqu'à un tiers de la production d'énergie et la division par deux de la consommation d'énergie en 2050.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et les plans qui l'accompagnent permettent à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique tout en équilibrant au mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Elle fixe les objectifs suivants : porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et 40% de la production d'électricité.

La loi de programmation pluriannuelle de l'énergie 2016/2023, qui couvre pour la première fois l'ensemble des piliers de la politique énergétique de la France, traduit également la volonté de la France de favoriser les énergies renouvelables. Elle fixe un objectif de 34 GW d'éolien en 2028 (contre 16 GW aujourd'hui) et 35 à 44 GWc de photovoltaïque en 2028 (contre 11 GW aujourd'hui).

Le conseil régional d'Occitanie a voté le 28 novembre 2016 une délibération visant à faire de la région un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Un chiffre donne la mesure du chemin à parcourir : la production d'énergie renouvelable représente actuellement 21% de la consommation d'énergie finale de la région. Pour porter ce taux de couverture à 100%, la collectivité prévoit de réduire de 33% la consommation d'énergie d'ici 2050 (soit une diminution de 50% de la consommation par habitant) et d'augmenter de 250% la production d'énergie renouvelable.

EDF Renouvelables développe, construit et exploite des parcs éoliens en Région Occitanie depuis 2004. Sa puissance éolienne installée dans cette région est d'environ 500 MW. EDF Renouvelables France a notamment développé, construit et exploité les parcs de Sauveterre (Tarn, 12 MW), Fraisse-sur-Agoût (Hérault, 23 MW), Castanet (Hérault, 13 MW) et Salles-Curan (Aveyron, 87 MW).

Acteur de référence de l'éolien en France et en Région, EDF Renouvelables projette l'implantation de plusieurs parcs dans le Département du Tarn pour un investissement global d'environ 90 millions d'euros :



PROPOS INTRODUCTIFS

- Le parc éolien « Cambounès » situé sur la commune du même nom. Ce projet en instruction est constitué de 7 éoliennes d'une puissance unitaire de 3MW. Le montant prévisionnel d'investissement est d'environ 30 millions d'euros dont 6 millions de marchés de travaux ;
- Le parc éolien de « Sauveterre II », situé sur la commune de Sauveterre, projet en instruction est constitué de 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 3MW. L'investissement est estimé à 16 millions d'euros dont 3 millions de marchés de travaux ;
- Le parc éolien de « Montredon » (12 MW), dont l'autorisation est actuellement en recours et qui représenterait un investissement d'environ 14 millions d'euros ;
- Le parc éolien d'Escoussens (21 MW), dont l'autorisation est en cours d'instruction. Le montant prévisionnel d'investissement est d'environ 30 millions d'euros dont 6 millions de marchés de travaux

EDF Renouvelables France travaille aussi sur le développement de 700 MWc de projets photovoltaïques sur la Région Occitanie (dont 140 MWc sur Ex-Midi-Pyrénées).

Ces projets sont portés par une entreprise leader international des énergies renouvelables exploitant 535 MW éoliens et photovoltaïques en Occitanie et ayant une forte implantation dans la région :

- Activités de développement et gestion des parcs à Montpellier et Toulouse (70 salariés)
- Activités d'études, de construction, de maintenance des parcs éoliens et photovoltaïques à Colombiers (200 salariés).

Ces projets apportent une contribution aux objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, ils participeront pleinement à la contribution en énergies renouvelables pour aboutir à une Région à énergie positive.

La délégation TARNAISE de la Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie représente 155 entreprises et établissements, qui emploient près de 1600 salariés.

Ces entreprises et établissements locaux construisent et entretiennent les infrastructures et les réseaux de mobilité, d'énergie, d'eau et d'assainissement... Travaillant principalement pour le compte des collectivités, elles constituent un tissu de compétences et d'emplois de proximité dans tous les territoires du département. Elles sont particulièrement intéressées à la construction, à l'entretien et au développement des infrastructures de production et de raccordement des énergies renouvelables.

PROPOS INTRODUCTIFS

En effet, outre l'urgence et la nécessité de passer aux énergies vertes, le développement de ces projets permet à nos entreprises de travailler dans le département, de pérenniser nos emplois locaux tout en mettant en valeur les qualités techniques et humaines du potentiel de construction des travaux publics.

L'exemple du parc Eolien Catalan (66) a démontré, avec plus de 80% des travaux réalisés par des entreprises du département, la pertinence d'une telle charte. Les travaux publics soutiennent donc les projets d'énergies renouvelables dans le département, activité qui est non délocalisable, est résiliente notamment durant la crise actuelle du Covid.

Le réseau des Chambres de Commerce et d'industrie du Tarn contribue au développement économique des territoires et des entreprises. Les CCI représentent auprès des pouvoirs publics les intérêts des entreprises industrielles, commerciales et de services, afin d'en favoriser le développement.

Handwritten signatures in blue ink, including a stylized signature, a signature that appears to be 'JLS', and another signature that appears to be 'FC'.

1 - OBJET

L'instruction des demandes d'autorisation des projets éoliens en question et le travail de concertation mené depuis plusieurs années avec les acteurs représentatifs du territoire conduisent à pérenniser et étendre la charte signée par les parties en 2014.

Cette présente charte réunissant EDF Renouvelables France et ses filiales dites « sociétés de projets », détenues à 100% ; la délégation tarnaise de la Fédération des Travaux Publics d'Occitanie ; et la CCI du Tarn a pour objet de participer à la lutte contre l'exclusion sociale et promouvoir l'emploi sur les territoires.

Les acteurs de cette charte comptent également faire du respect des critères environnementaux un engagement fort des entreprises intervenant dans la construction des futurs parcs d'EDF Renouvelables France.

2 - RAPPEL DU CONTEXTE DE L'EMPLOI DÉPARTEMENTAL

Au premier trimestre 2019, le taux de chômage reste stable à 10,3% en Occitanie. Ce taux demeure toujours le deuxième plus élevé des régions métropolitaines.

Le secteur de la construction était néanmoins dynamique jusqu'à la crise du COVID puisque l'emploi augmentait de 1,1% avec 1300 emplois supplémentaires.

Dans un département qui connaît un taux de chômage élevé, les chantiers de travaux publics contribuent à l'emploi et à l'insertion des demandeurs d'emploi locaux.

3 - CADRE RÉGLEMENTAIRE

Chacun des projets est porté par une société de projet, filiale à 100% d'EDF Renouvelables France elle-même contrôlée par le groupe EDF Renouvelables.

Les marchés qu'elles seront amenées à conclure dans le cadre de la construction des parcs éoliens seront donc soumis à la directive européenne 201/24/UE du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services. Cette directive établit des règles formelles pour la publication des avis au Journal Officiel de l'Union Européenne.

4 - OBJECTIFS ET PRINCIPES

EDF Renouvelables France et ses filiales ont établi avec son partenaire la Fédération Départementale des Travaux Publics du Tarn, cette charte d'engagement afin d'approfondir ensemble les thèmes sociaux et environnementaux lors de la passation des marchés et de la réalisation des divers parcs, notamment via les critères de sélection des candidats et des offres.

EDF Renouvelables France et ses filiales souhaitent impliquer les futurs titulaires des marchés à leurs côtés afin de promouvoir l'emploi, combattre l'exclusion sociale et garantir une haute qualité environnementale du chantier.

Les soumissionnaires devront donc s'engager à mettre en œuvre une clause d'insertion sociale d'une part et une clause environnementale sous la forme d'un critère « Bilan carbone » d'autre part, toutes deux figurant au futur cahier des charges utilisé dans le cadre de la consultation des entreprises pour ses chantiers en Occitanie et plus particulièrement dans le département du Tarn.

A cette occasion, les soumissionnaires sont invités à réserver au public dit « en insertion » tel que défini dans ladite clause un pourcentage minimum du temps total de travail. Ce pourcentage se traduit par un volume d'heures, par activité, à dédier à l'insertion sur site, dans le cadre de l'exécution des marchés.

Les soumissionnaires seront également invités à privilégier des solutions de construction ayant un faible impact sur le contexte climatique. Il est primordial que soit limité l'impact de leur activité. La méthode « Bilan Carbone » est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre directes ou induites par une activité. Elle pourra être appliquée, tout comme l'outil « Omega TP » développé par la profession et mis à disposition gratuitement par la fédération aux entreprises.

Lors de la mise en place des marchés, les titulaires devront mettre en œuvre les moyens industriels et humains nécessaires pour assurer l'application de ces clauses d'insertion sociale et environnementale.

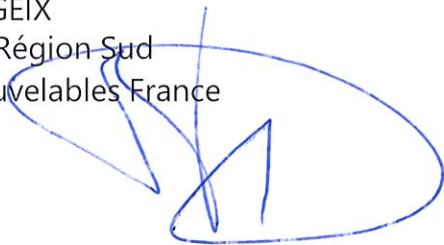
5 - ENGAGEMENT DES PARTIES

EDF Renouvelables France et ses filiales s'engagent à mettre en œuvre la présente charte et l'insertion des clauses ci-dessus détaillées dans la procédure de passation des marchés qu'elle pilotera.

L'ensemble des signataires s'engagent à promouvoir, chacun dans leur domaine de compétences et auprès de leurs adhérents la présente charte.

Fait à Toulouse, le 7 octobre 2020

David AUGÉIX
Directeur Région Sud
EDF Renouvelables France



Frédéric CHARMASSON
Président délégué de la Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie



Emmanuel LACOMBE
Président de la délégation du TARN de la Fédération Régionale des Travaux Publics

Michel BOSSI
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

